



Licenciement pour couple ?

Par **AFontaine**, le **24/02/2013** à **22:09**

Bonjour,

Officieusement, bien sûr pas officiellement, je viens de me faire licencier car après plusieurs mois en couple avec un collègue nous avons décidé de nous marier et nous l'avons annoncé à la DRH.

On m'a répondu qu'il ne pouvait pas y avoir de couple dans une petite structure et donc qu'un de nous devait partir.

Nous travaillons dans la même équipe certes, mais nous n'avons jamais manqué de professionnalisme et nous avons tous deux dépassé nos objectifs en période de crise.

Jamais un seul geste ambiguë dans les locaux ou pendant les heures de travail. Beaucoup d'autres collègues ne s'en n'étaient même pas aperçus. Nous avons été très discrets.

Après des protestations de mon conjoint sur mon licenciement, lui aussi a été licencié.

Est-ce légal ? Comment devons-nous réagir face à tant d'injustice ? Pouvons-nous saisir la justice alors que nous n'avons aucune preuve par écrit de notre couple est le motif de licenciement ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Lag0**, le **25/02/2013** à **09:06**

Bonjour,

Quel type de licenciement a été prononcé ?

Il vous est, bien entendu, toujours possible de contester ce licenciement devant le conseil des Prud'hommes.

Par **AFontaine**, le **25/02/2013 à 09:55**

Tout un tas de petites erreurs qui n'existent pas. Bien sûr c'est facilement contestable mais je voudrais savoir s'il est légal de licencier pour cette raison (même si ce n'est pas le motif invoqué) et comment prouver que c'est bien la cause réelle qu'ils m'ont notifié à l'oral. Je suis tellement choquée. Est-ce bien vrai que les couples ne peuvent pas travailler dans la même équipe de la même société ?

Par **Lag0**, le **25/02/2013 à 10:25**

Vous n'avez pas répondu sur le type de licenciement, faute, faute grave, autre ?

Il n'y a, bien entendu, aucune loi qui interdit les couples mariés dans les entreprises !!! Et même au contraire, il en existe qui prévoient des avantages pour les couples mariés, tel le fait qu'ils peuvent bénéficier d'un congé simultané par exemple...